
LES OPÉRATIONS ET SERVICES BANCAIRES AUX PROFESSIONNELS ET ASSOCIATIONS DE PROXIMITÉ

au 1^{er} juin 2012

*Toutes les nuances de tarifs
pour bien comprendre sa banque.*



CAISSE D'ÉPARGNE
LOIRE DROME ARDECHE

LA BANQUE. NOUVELLE DÉFINITION.



1. FORFAITS DE SERVICE

Artisans / commerçants	p 04
Profession libérale	p 04
Auto-entrepreneur	p 04
Association	p 04

2. FONCTIONNEMENT DU COMPTE

Opérations de caisse	p 04
Relevés de compte	p 04
Arrêté de compte	p 04
Rémunération du compte	p 05
Cartes bancaires	p 05
Retraits d'espèces par carte	p 05
Chèques	p 06
Virements	p 06
Remise de listes de virements	p 06
Prélèvements	p 06
Remise de listes de prélèvements	p 06
Oppositions	p 06
Effets de commerce domiciliés	p 07
Effets de commerce remis à l'encaissement ou à l'escompte	p 07
Incidents de fonctionnement	p 07
Recherches et renseignements	p 08
Information annuelle	p 08

3. BANQUE À DISTANCE, MONÉTIQUE

Télétransmission et Web edi : abonnement Datalis	p 08
Direct Ecureuil Pro	p 09
Terminal de paiement électronique (TPE)	p 09
Paiement N fois sans frais	p 09
E-commerce	p 09

4. CRÉDIT, CRÉDIT BAIL & AFFACTURAGE

Concours court terme	p 09
Concours moyen long terme	p 09
Crédit express	p 10
Cession de créances professionnelles (loi Dailly)	p 10
Engagement par signature	p 10
Affacturation	p 10
Crédit bail	p 10
Location longue durée	p 10
Mainlevée hypothécaire	p 10
Mainlevée autres garanties	p 10
Frais de dossier de réaménagement de prêt	p 10
Réédition tableau d'amortissement	p 10

5. OPÉRATIONS SUR TITRES

Les titres	p 10
Ordres de bourse	p 11
Autres opérations	p 11
Gestion privée	p 11

6. ASSURANCES, PRÉVOYANCE ET ÉPARGNE SALARIALE

p 11

7. OPÉRATIONS AVEC L'ÉTRANGER

Virement émis vers l'étranger	p 12
Virement reçu de l'étranger	p 12
Paiement par chèque à l'étranger	p 12
Encaissement de chèques étrangers	p 12

8. DATES DE VALEUR

Crédit	p 13
Débit	p 13

9. LEXIQUE

p 14

1. LES FORAITS DE SERVICE*

ARTISANS / COMMERÇANTS

- Libre Convergence 18,50 €/mois

PROFESSION LIBÉRALE

- Labelis 18,50 €/mois

AUTO-ENTREPRENEUR

- Forfait auto-entrepreneur 7,00 €/mois

ASSOCIATION

- Associatis Essentiel 6,20 €/mois

Options disponibles pour ce forfait :

- 1 carte Associatis 1,00 €/mois
- Carte Associatis supplémentaire 1,33 €/mois par carte supplémentaire

OPTIONS DISPONIBLES POUR CES FORAITS :

- Carte Visa Business à débit immédiat 2,20 €/mois
- Carte Visa Business à débit différé 2,70 €/mois
- Carte Business Gold à débit immédiat 6,00 €/mois
- Carte Business Gold à débit différé 6,20 €/mois

2. FONCTIONNEMENT DU COMPTE

OPÉRATIONS DE CAISSE

- Versements espèces Gratuit
- Remises de chèques Gratuit

RELEVÉS DE COMPTE

- Périodicité mensuelle Gratuit
- Périodicité bi-mensuelle 3,30 €/trimestre
- Périodicité décadaire 7,32 €/trimestre
- Périodicité hebdomadaire 11,50 €/trimestre
- Périodicité journalière 48,00 €/trimestre

ARRÊTÉ DE COMPTE

- Commission trimestrielle du plus fort découvert 0,06 %
- Commission trimestrielle de mouvement 0,05 %
- Commission trimestrielle de tenue de compte 53,00 €
- Clôture de compte Gratuit
- Frais de gestion d'un compte inactif 39,00 €/an

* Certains services inclus dans les forfaits peuvent être soumis à TVA. ** Soumis à TVA.

RÉMUNÉRATION DU COMPTE

Marché des professionnels

- Taux servi pour les clients ayant souscrit un forfait 1 %* jusqu'à 10 000 €
- Taux servi pour clients ayant souscrit le service à l'unité .. 0,5 %* jusqu'à 10 000 €
- Service souscrit à l'unité 2,13 €/mois

Auto-entrepreneur Nous consulter

Marché des Associations Nous consulter

CARTES BANCAIRES

- Carte Visa Sensea pro 37,00 €/an
- Carte bancaire Visa Business
 - Débit immédiat 35,90 €/an
 - Débit différé 44,00 €/an
- Carte Visa Gold Business
 - Débit immédiat / Débit différé 119,00 €/an
- Carte de retrait Associatis 16,00 €/an
 - Réédition du code confidentiel 8,50 €
- Renouvellement exceptionnel
 - Carte de retrait Associatis 12,00 €
 - Carte bancaire de paiement 12,00 €
 - Carte Securexpress 15,80 €

RETRAITS D'ESPÈCES PAR CARTE

Retrait en euros dans une Caisse d'Epargne ou une autre banque située dans l'UE (Union Européenne) :

- Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une Caisse d'Epargne Gratuit
- Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque :
 - Carte détenue dans le cadre d'un forfait
 - jusqu'à 4 retraits par mois Gratuit
 - à partir du 5^{ème} retrait dans le mois 1,00 €/retrait
 - Carte détenue hors offre groupée de service
 - jusqu'à 2 retraits dans le mois Gratuit
 - à partir du 3^{ème} retrait dans le mois 1,00 €/retrait

Retraits en devises

Frais par retrait d'espèces aux DAB autres banques

- Commission proportionnelle 2,80 %
- Commission fixe 3,20 €

Frais par retrait d'espèces aux guichets agence

- Commission proportionnelle 2,80 %
- Commission fixe 6,69 €

Paiements par carte (carte émise par votre Caisse d'Epargne)

- Paiements en euros dans l'UE (Union Européenne) Gratuit
- Paiement en devises
 - Commission proportionnelle 2,80 %
 - Maximum de perception par transaction 6,69 €

* Taux nominal annuel brut susceptible de variations.

Les intérêts sont imposables selon les dispositions réglementaires en vigueur.

CHÈQUES

- Paiement par chèque Gratuit
- Mise à disposition de chéquier en agence Gratuit
- Envoi d'un chéquier à domicile en recommandé avec AR 6,90 €/chéquier
- Envoi d'un chéquier à domicile en recommandé simple 5,35 €/chéquier
- Envoi simple 2,75 €/chéquier
- Frais d'émission d'un chèque de banque 12,50 €

VIREMENTS

Virement vers un compte Caisse d'Epargne

- Occasionnel Gratuit
- Permanent Gratuit

Virement occasionnel vers une autre banque et virement SEPA

(frais de mise en place)

- Au guichet de l'agence 3,57 €
- Par téléphone 3,57 €
- Par Internet Gratuit

Virement permanent vers un autre établissement bancaire (frais de mise en place)

Frais sur virement permanent

- Au guichet de l'agence 13,32 €/an
- Par téléphone (Direct Ecureuil) 13,32 €/an
- Par Internet Gratuit

Virement compensé jour papier 15,00 €

Virement compensé jour télétransmis 7,20 €

REMISE DE LISTES DE VIREMENTS

- Télétransmission (par opération) 0,26 €
- Rejet Gratuit

PRÉLÈVEMENTS

- Mise en place d'un prélèvement au profit d'un organisme financier 8,40 €

REMISE DE LISTES DE PRÉLÈVEMENTS

- Télétransmission (par opération) 0,35 €
- Rejet 3,85 €

OPPOSITIONS

- Sur chèque(s) par l'émetteur 14,00 €
- Sur un chéquier(s) par l'émetteur 23,80 €
- Frais de blocage de carte suite à perte, vol, usage frauduleux Gratuit
- Frais de blocage de carte pour usage abusif 35,00 €
- Ouverture de dossier pour usage abusif ou frauduleux de la carte 97,80 €
- Sur prélèvement (révocation) Gratuit
- Sur prélèvement (retrait consentement) 14,00 €

EFFETS DE COMMERCE DOMICILIÉS

- Paiement d'effets domiciliés avisés Gratuit
- Forçage manuel du paiement d'effet domicilié 14,50 €

EFFETS DE COMMERCE REMIS À L'ENCAISSEMENT OU À L'ESCOMPTE

Commissions : Service (Manipulation)

- Effets, relevés (LCR, BOR) papier (par effet) 6,00 €
 - Télétransmission (par effet) 0,41 €
 - Envoi à l'acceptation (par effet) 14,50 €
- Acceptation refusée ou non rentrée d'acceptation (par effet) 14,50 €
- Effet impayé, réclamé, prorogé ou modifié (par effet) 14,50 €
- Taux d'intérêt sur escompte Nous consulter
- Minimum de jours d'escompte (avec minimum forfaitaire 5,00 €) 10 jours

INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT

Commissions d'intervention

Commission d'intervention : somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement d'un compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...)

- Par opération 9,50 €
- Dans la limite d'un plafond journalier 28,50 €

Rejets de prélèvement

- Commission pour échéance de prêt impayé 28,00 €
- Forfait de frais par prélèvement automatique rejeté pour défaut de provision (dont commission d'intervention)
 - Prélèvement ≤ 20,00 € dans la limite du montant rejeté
 - Prélèvement > 20,00 € 20,00 €
- Frais dans la limite d'un plafond journalier 40,00 €
- Rejet d'effet de commerce domicilié 20,50 €

Rejets de chèque

- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision comprenant :
 - Les frais de dossier
 - La commission d'intervention
 - Les frais chèque impayé
 - Les frais de lettre d'information préalable émis sans provision : envoi par lettre simple ou appel par plate-forme téléphonique (frais postaux en sus en cas d'envoi en recommandé à la demande du client)
 - Les frais de lettre d'injonction au titulaire et au co-titulaire
 - Les frais d'envoi en recommandé (AR) de la lettre d'injonction
 - La déclaration BDF (Banque de France)
 - Les frais de gestion du compte pendant la période d'interdiction bancaire
 - Les frais de mainlevée de l'interdiction bancaire
 - Les frais de blocage de provision pour régularisation
 - Les frais de délivrance du certificat de non paiement
 - Chèque ≤ à 50,00 € 30,00 €
 - Chèque > à 50,00 € 50,00 €
 - Frais dans la limite d'un plafond journalier 100,00 €
- s'y ajoutent, le cas échéant, les pénalités fiscales prévues par la loi
- Frais pour interdiction bancaire externe 27,00 €

- Frais par Avis à Tiers Détenteur 98,00 €
- Frais par saisie-attribution 98,00 €
- Frais par opposition administrative 10 % du montant dû au Trésor Public
avec un maxi de 98,00 €
- Frais de mainlevée par Avis à Tiers détenteur, saisie attribution,
opposition administrative 10 % du montant plafonné à 42,50 €
- Lettre de relance pour compte débiteur
 - premier courrier Gratuit
 - deuxième courrier 10,00 €
 - troisième courrier (recommande par AR) 15,00 €

RECHERCHES ET RENSEIGNEMENTS (à la demande du client)

- Recherche simple 11,00 €**
(attestation, historique de compte sur 12 mois calendaires)
- Recherche sur opération 16,00 €**
(origine, carte contestée, liste des opérations automatiques, guichet)
- Autre historique (à partir de) 15,45 €**
- Copie de chèques (jusqu'à 3 chèques) forfait de 10,70 €**
- Copie de chèques (si plus de 3 chèques) (par chèque) 3,20 €**
- Autres recherches complexes (coût horaire) 43,00 €**
- Arrêtés de compte à une date donnée 25,00 €**
- Extrait de compte à une date donnée 12,50 €**

INFORMATION ANNUELLE

- Information annuelle des cautions : montant à la charge du client 32,00 €
- Information des cautions pour situation irrégulière :
montant à la charge du client 32,00 €
- Information annuelle à la demande de commissaires aux comptes 60,00 €**

3. BANQUE À DISTANCE MONÉTIQUE



TÉLÉTRANSMISSION ET WEB EDI : ABONNEMENT DATALIS

- Sans certificat électronique Caisse d'Epargne LDA
 - Deux sens 42,00 €/mois
 - Sens banque client (relevés de compte) 31,50 €/mois
(75 % tarif Deux sens)
 - Sens client banque (virements, effets de commerce) 16,80 €
(40 % tarif Deux sens)
- Avec certificat électronique Caisse d'Epargne LDA
 - Deux sens 42,00 €/mois + 5,00 €/mois
 - Sens client banque (virements, effets de commerce)
(40 % tarif deux sens pour l'abonnement Datalis) 16,80 €/mois + 5,00 €/mois
- Certifications électroniques : certificat CertEurope (par certificat)
validité 3 ans 180,00 €** pour 3 ans

DIRECT ECUREUIL PRO

- Abonnement mensuel 2,70 €/mois
 - Par téléphone (3241 - appel non surtaxé)*
 - Sur Internet (www.caisse-epargne.fr)*

TERMINAL DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE (TPE)***

- Solutions de paiement (location) à partir de 9,00 €/mois**
 - TPE filaire - TPE ADSL
 - TPE portable - TPE GPRS
- Frais de dossier** Nous consulter
- Frais de résiliation** Nous consulter
- Editeur/lecteur de chèques** Nous consulter
- Commission sur flux monétique Nous consulter
- Chargement d'un logiciel monétique spécifique** Nous consulter

PAIEMENT N FOIS SANS FRAIS

- Droits d'entrée** 77,74 €
- Commission pour paiement en 3 fois 3 % sur les sommes différées
- Commission pour paiement en 4 fois 3,3 % sur les sommes différées

E-COMMERCE

- SP+** Nous consulter

4. CRÉDIT, CRÉDIT BAIL ET AFFACTURAGE



CONCOURS COURT TERME

- Taux en vigueur Nous consulter
- Frais dossier 1 %
 - Minimum 75,00 €
- Commission de suivi administratif 240,00 €/an
- Commission de non utilisation Nous consulter
- Frais liés à la garantie Nous consulter
- Facturation du dépassement de la ligne d'escompte
ou Dailly Majoration de 1 % de la facturation convenue
sur tous les règlements en dépassement

CONCOURS MOYEN LONG TERME

- Taux en vigueur Nous consulter
- Frais de dossier 1 %
 - Minimum 125,00 €
- Frais liés à la garantie Nous consulter
- Avenant 1 % du CRD
 - Minimum 125,00 €

* Frais facturés par votre fournisseur d'accès ou votre opérateur téléphonique.

** Soumis à TVA.

*** Tarification susceptible d'évoluer en fonction des offres constructeurs.

CRÉDIT EXPRESS

• Taux en vigueur	Nous consulter
• Frais de dossier	1 %
- Minimum	80,00 €

CESSION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES (LOI DAILLY)

• Taux en vigueur	Nous consulter
• Commission	1 %
- Minimum	125,00 €
• Notification et acceptation (+ frais de port) (par créance)	13,00 €
• Remise de bordereaux (maxi 6 factures) (par bordereau)	14,00 €
• Créance modifiée, impayée, relance, prorogation (par créance)	22,00 €
• Créance cédée (par créance)	3,00 €
• Commission sur règlement de factures non notifiées	22,00 €

ENGAGEMENT PAR SIGNATURE

• Frais d'établissement acte simple	30,00 €
• Frais d'établissement acte complexe	80,00 €
• Taux annuel	1,50 %
- Minimum	150,00 €

AFFACTURAGE Nous consulter

CRÉDIT BAIL Nous consulter

LOCATION LONGUE DURÉE (LLD) Nous consulter

MAINLEVÉE HYPOTHÉCAIRE 105,00 €

MAINLEVÉE AUTRES GARANTIES 105,00 €

FRAIS DE DOSSIER DE RÉAMÉNAGEMENT DE PRÊT 1 % du crédit

- Minimum 300,00 €

RÉÉDITION TABLEAU D'AMORTISSEMENT 18,50 €

5. OPÉRATIONS SUR TITRES**LES TITRES**

Droits de garde (hors valeurs Réseau Caisse d'Épargne)

• Minimum de perception	60,86 €/an
• Commission proportionnelle	0,24 %**
• Commission fixe par ligne	4,30 €
• Maximum de perception	344,36 €/an

Droits de garde (valeurs Réseau Caisse d'Épargne) 24,00 €/an

Droits de garde (portefeuille composé exclusivement de Parts Sociales) Gratuit

Droits de garde (portefeuille composé exclusivement de valeurs privatisées pendant les 18 premiers mois de détention ; au-delà, application des droits de garde (hors valeurs réseau Caisse d'Épargne)) Gratuit

Droits de garde (portefeuille composé exclusivement de Parts Sociales et valeurs privatisées pendant les 18 premiers mois de détention) Gratuit

ORDRES DE BOURSE

En agence

- Taux de courtage société de bourse + commission CE 1,5 %
- Minimum 17,61 €
- Ordre non exécuté Gratuit
- Ordre annulé Gratuit

Par téléphone (Direct Ecureuil)

- Taux de courtage 1,0 %
- Minimum 13,50 €
- Ordre non exécuté Gratuit
- Ordre annulé Gratuit

Par Direct Ecureuil sur Internet

- Taux de courtage société de bourse + commission CE 0,35 %
- Minimum 7,00 €
- Ordre non exécuté Gratuit
- Ordre annulé Gratuit

AUTRES OPÉRATIONS

- Frais de clôture de compte titres (de plus de 3 mois) 35,00 €
- Frais de gestion des titres non cotés (tarif par ordre de mouvement) 30,90 €
- Souscription/achat de valeur étrangère
(ajouter au tarif les frais de courtage et frais de broker) 46,30 €
- Souscription OPCVM d'autres banques 27,00 €
- Transfert comptes-titres ordinaires
vers autre banque commission fixe par compte 90,00 € + 7 €/ligne
- Transfert vers un autre établissement du groupe Caisse d'Epargne Gratuit

GESTION PRIVÉE

- Etude produits Gratuit
- Etude patrimoniale partielle Gratuit
- Etude patrimoniale globale de 170,00 € à 800,00 €
selon complexité de l'étude

6. ASSURANCES, PRÉVOYANCE ET ÉPARGNE SALARIALE

- Protection de l'Activité Professionnelle⁽¹⁾ (PAP) Nous consulter
Contrat d'assurance qui garantit les conséquences financières liées à l'indisponibilité du dirigeant ou la perte de l'outil de travail.
- Pro-T-G..... Nous consulter
(Garantie santé Pro⁽¹⁾/Prévoyance Pro⁽¹⁾/Ecureuil Retraite Pro⁽²⁾)
- Box Office Nous consulter
*Offre épargne salariale : Plan Epargne Interentreprise (PEI),
Plan Epargne Retraite Collectif Interépargne (PERCO.I)*
- Assistance et protection juridique association Nous consulter
- Securexpress^{(1)**} 12,95 €/trimestre
- Assurance crédit Nous consulter
- Assurance moyens de paiement Pro Plus⁽¹⁾ 20,30 €/an

** Soumis à TVA.⁽¹⁾ Contrat de BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances, distribué par votre Caisse d'Epargne, intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS. ⁽²⁾ Ecureuil Retraite Pro est un contrat Foncier Assurance, société régie par le Code des Assurances, distribué par votre Caisse d'Epargne, intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS.

7. OPÉRATIONS AVEC L'ÉTRANGER



VIREMENT ÉMIS VERS L'ÉTRANGER

Dans l'UE et en euros d'un montant ≤ 50000 € avec IBAN et BIC fournis

- Frais par virement occasionnel automatisable avec BIC/IBAN 3,57 €
- Frais supplémentaire par virement occasionnel non automatisable
(BIC/IBAN absents ou erronés) 14,90 €

En devise et/ou en euros hors UE et/ou en euros d'un montant > 50000 €
avec IBAN et/ou BIC non fournis

- **A.** Commission de service 0,10 %
 - Minimum de perception 16,30 €
- **B.** Commission de change (si devises) 0,05 %
 - Minimum de perception 15,00 €
 - Minimum de perception (**A+B**) 31,30 €

Virement permanent avec IBAN et BIC fourni

- ≤ 7500 € Nous consulter
- > 7500 € Nous consulter

VIREMENT REÇU DE L'ÉTRANGER

Dans l'UE et en euros d'un montant ≤ 50000 € avec IBAN et BIC fournis

- Frais par virement occasionnel automatisable Gratuit
- Frais supplémentaire par virement occasionnel non automatisable
(BIC/IBAN absents ou erronés)..... 14,90 €

En devises ou hors UE ou en euros d'un montant > 50000 €, ou en euros
d'un montant ≤ 50000 € avec IBAN et/ou BIC non fournis

- **A.** Commission de service 18,68 €
- **B.** Commission de change (si devises) 0,05 %
 - Minimum de perception 15,00 €
 - Minimum de perception (**A+B**) 33,68 €
- Frais de recherche sur virement SEPA vers une autre banque..... tarification de l'autre banque
- Frais de recherche sur virement émis de l'étranger tarification de l'autre banque
- Frais sur demande de retour de fonds de l'étranger tarification de l'autre banque

PAIEMENT PAR CHÈQUE À L'ÉTRANGER

En euros

- Commission de service 0,10 %
 - Avec minimum de perception 16,30 €

En devises

- **A.** Commission de service 0,10 %
 - Avec minimum de perception 16,30 €
- **A.** Commission de change 0,05 %
 - Avec minimum de perception 15,00 €
 - Minimum de perception (**A+B**) 31,30 €

ENCAISSEMENT DE CHÈQUES ÉTRANGERS

En euros

- Commission de service 0,10 %
 - Minimum de perception par remise < 77 € 6,35 €
 - Minimum de perception par remise ≥ 77 € 12,85 €
 - Maximum de perception 50,00 €

En devises

- **A.** Commission de service 0,10 %
 - Minimum de perception par remise < 77 € 6,35 €
 - Minimum de perception par remise ≥ 77 € 12,85 €
 - Maximum de perception 50,00 €
- **B.** Commission de change 0,05 %
 - Avec un minimum de 15,00 €
 - Minimum de perception (**A+B**) par remise < 77 € 21,35 €
 - Minimum de perception (**A+B**) par remise ≥ 77 € 27,85 €

ENCAISSEMENT EFFET ÉTRANGER

En devise ou hors UE ou en euros d'un montant > 50000 €, ou en euros d'un montant ≤ 50000 € avec IBAN et/ou BIC non fournis

- **A.** Commission de service 18,68 €
- **B.** Commission de change (si devises) 0,05 %
 - Avec minimum de perception 15,00 €
 - Minimum de perception (**A+B**) 33,68 €
- Frais de rejet de chèque étranger Tarification de l'autre banque

8. DATES DE VALEURS



CRÉDIT

- Versement en espèces J
- Remise de chèques J+1 ouvré
- Remise de chèques libellés en Euros
tirés de l'étranger date de réception des fonds
- Remise de chèques libellés en devises
tirés de l'étranger date de cession des devises
- Remise ADP, TIP date de réception des fonds
- Virement en Euros date de réception des fonds
- Virement en devises date de cession des devises
- Effet encaissement Échéance reportée + 4 jours calendaires
- Délai d'encaissement 5 jours ouvrés minimum
(remise de chèques euros payables en France)

DÉBIT

- Retrait en espèce J
- Retrait en espèce DAB ou GAB J
- Paiement par chèque J ou date d'exécution de l'opération
- Prélèvement J ou date d'exécution de l'opération
- Effet J ou date d'exécution de l'opération
- Virement J

ARRÊTÉ DE COMPTE

La Caisse d'Épargne établit un arrêté de compte (ou ticket d'agios) à la fin de chaque période, définie avec le Client (mois ou trimestre), qui reprend notamment :

- Les intérêts débiteurs
- Les commissions
- Les frais éventuels
- Le T.E.G

A défaut de dispositions particulières, la périodicité des arrêts de compte appliquée sera trimestrielle.

CALCUL DES INTÉRÊTS DÉBITEURS ET DÉTERMINATION DU TAUX EFFECTIF GLOBAL (T.E.G.) :

Exemple donné à titre purement indicatif, susceptible de variation, le TEG d'un découvert non autorisé au 01/09/2010 est fixé à 14,50 %. Les intérêts débiteurs sont déterminés en appliquant ce taux aux soldes débiteurs en valeur constaté sur le mois.

Exemple pour un découvert non autorisé :

solde débiteur de 5 621 € constaté sur 12 jours au mois de septembre 2010, les intérêts calculés au taux de 14,50 % s'élèvent à 26,80 €

soit : $5\,621\text{ €} \times 14,50\% \times 12\text{ jours}$

365

COMMISSIONS

Commission de mouvement (en cas de compte courant)

Elle est égale à la somme des opérations "du fait du client", constatées sur la période d'arrêtée considérée (mois ou trimestre) et multipliée par le taux de commission. Elle est perçue à l'échéance de chaque période d'arrêtée (mois ou trimestre) et n'est pas incluse dans le calcul du TEG.

Commission sur le plus fort découvert

(uniquement si le compte présente des intérêts débiteurs)

Elle est égale au plus grand solde débiteur, en valeur, constaté sur la période d'arrêtée de compte et multiplié par le taux de commission. Perçue à l'échéance de chaque période d'arrêtée (mois ou trimestre), elle est incluse dans le calcul de TEG.

Commission de dépassement sur autorisation

(uniquement si le compte présente des intérêts débiteurs et que le solde comptable du compte a dépassé le montant de l'autorisation de découvert)

Elle est égale à la somme des nombres débiteurs en valeur qui excèdent le montant de l'autorisation de découvert, multipliée par le taux de commission. Les intérêts sont perçus à l'échéance de chaque période d'arrêtée (mois ou trimestre) et entrent dans le calcul du TEG.

Commission d'immobilisation

(uniquement si le compte présente des intérêts débiteurs et que ce dernier fonctionne en permanence à découvert pendant sa période d'arrêtée)

Elle est égale à la somme des soldes en valeur débiteurs de la période d'arrêtée de compte, multipliée par le taux de commission. Perçue à l'échéance de chaque période d'arrêtée (mois ou trimestre) lorsque le compte présente un solde débiteur constant sur la période considérée. Elle est incluse dans le calcul du TEG.

Commission d'intervention

Somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (prévention d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

JOUR OUVRÉ

Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

DATES DE VALEUR

La date de valeur est la date de référence qui est retenue par votre banque pour inscrire l'opération au crédit ou au débit de votre compte ; c'est cette date qui servira, le cas échéant, au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (agios). La date de l'opération et la date de valeur peuvent donc être différentes.

*Zone SEPA (Single Euro Payments Area) : Espace unique de paiement en euro. Comprend les pays de l'Union Européenne + Islande - Liechtenstein - Norvège - Suisse - Monaco.



BANQUE À DISTANCE
ACCÉDEZ À VOTRE BANQUE PARTOUT,
TOUT LE TEMPS !
24H/24
TOUS LES JOURS

WWW.CAISSE-EPARGNE.FR



CAISSE D'ÉPARGNE
LOIRE DROME ARDECHE
LA BANQUE. NOUVELLE DÉFINITION.

Caisse d'Épargne et de Prévoyance LOIRE DROME ARDECHE, société anonyme coopérative à directoire et conseil d'orientation et de surveillance régie par les articles L512-85 et suivants du Code monétaire et financier, au capital social de 258 876 880 euros. Siège social : Espace Fauriel - 17, rue des Frères Ponchardier - B.P. 147 - 42012 Saint-Etienne cedex 2 - 383 686 839 RCS Saint-Etienne. Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 002 052. Titulaire de la carte professionnelle "Transactions sur immeubles et fonds de commerce sans perception de fonds, effets ou valeurs", n° 298T délivrée par la préfecture de la Loire, garantie CEGI - 128, rue de la Boétie - 75008 PARIS. ML 06/2010